côté VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

POUSSAN

Urbanisme

Associations

Solidarité

Santé

Sécurité

Enfance

Animation

Tribune libre

POUSSAN

VILLE DE POUSSAN - BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N°24 - AUTOMNE 2011

ÉDITORIAL

SOMMAIRE

Urbanisme	P. 3
Associations	P. 4
Solidarité	P. 8
Santé	P. 9
Sécurité	P. 10
Enfance/jeunesse	P. 14
Animations	P. 15
Tribune libre	P. 15

Si vous ne recevez pas régulièrement ce bulletin dans votre boîte aux lettres n'hésitez pas à en faire part au service communication de la mairie à l'adresse ci-dessous.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
DE LA VILLE DE POUSSAN
N°24 - AUTOMNE 2011

Directeur de la publication : Jacques Adgé

Rédaction, conception, réalisation, photos :
Service communication de la Ville de Poussan
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN
04 67 78 99 56 - www.ville-poussan.fr
communication@ville-poussan.fr

Impression : JF Impression - Montpellier
Impression avec encres végétales sur papier PEFC
issu de forêts gérées durablements

Le mois de septembre marque la fin des beaux jours, la reprise du travail et de l'année scolaire. Cette année, la rentrée scolaire s'est effectuée par des journées d'été, mais sans problème majeur.
Cette rentrée scolaire a été réussie avec dans les classes, une moyenne de 27 à 28 élèves, un personnel enseignant et communal en nombre suffisant, et des locaux prêts à recevoir les 600 enfants scolarisés à Poussan cette année.

Concernant les nouveaux projets de construction dans Poussan, nous avons organisé en août dernier une réunion pour le quartier des Horts afin d'informer les riverains des contraintes et des mesures qui devront accompagner ces futures réalisations. Il est utile de rappeler que dans certaines zones du centre du village et ses abords immédiats, au vu de la réglementation d'urbanisme, il est légalement impossible à la municipalité de refuser les permis de construire conformes à la législation. Depuis 2001, et notre prise de fonction, je rappelle que pas un mètre carré supplémentaire n'a été ajouté en zone constructible.
En revanche il nous appartient d'être vigilant sur les réseaux et notamment l'aménagement du réseau pluvial, l'éclairage public, et une voirie adaptée au trafic. Ces projets seront suivis en exigeant un nombre de places de parkings suffisant pour que ces quartiers ne soient pas bloqués par la circulation et le stationnement des véhicules.
Ces réunions de quartier continueront selon la nécessité, et les projets déposés.

Afin que tous les conseillers municipaux aient les mêmes informations, nous avons tenu plusieurs conseils municipaux informels, sur le PPRI et récemment sur la nouvelle loi sur l'électricité, dite loi « NOME » qui modifie les taxes sur les redevances concernant l'électricité.
Prochainement, un autre conseil informel se tiendra sur le nouveau marché à commande concernant l'éclairage public, son renouvellement et la mise à la norme des installations électriques dans les 5 prochaines années.

Il est programmé également une réunion avec le collectif « non à l'Hinterland » et la commission municipale qui gère le dossier du projet de zone logistique du port de Sète.
La réunion publique prévue avec la participation du Conseil Régional, maître d'oeuvre du projet, sera programmée dès que le Vice Président et les services de cette administration nous en auront communiqué la date.

Côté travaux, la rénovation du réseau d'adduction d'eau dans les quartiers de la rue de la Salle est en cours d'exécution.
En ce qui concerne la mise à la norme pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la reprise et la finition du chantier de la piste cyclable et piétonne du nord du village a été retardée par la défaillance provisoire d'une des entreprises adjudicataires.
Les projets de logements sociaux suivent le planning prévu et devraient être concrétisés prochainement.
Nous avons aussi commencé le nettoyage et le curage des fossés dans certains quartiers. A ce sujet, il paraît important de signaler aux habitants que les fossés ne sont pas une déchetterie pour les encombrants de leur jardin et autres. En cas de fortes pluies, cela peut avoir des conséquences dramatiques avec risque d'inondation. Faudra t-il, comme trop souvent, avoir recours à des contraventions? Il existe pourtant une déchetterie à proximité apte à recevoir les déchets végétaux.

Un autre problème : les déjections canines et le manque de civisme et de respect de la part de quelques propriétaires de chiens.
Certains font l'effort de ramasser les déjections, pourquoi pas tous ? Faudra t-il là encore, faire payer les indélicats ? choisir entre la carotte et le bâton ?
Les agents communaux qui effectuent le nettoyage se passeraient bien de cet exercice. La prévention a ses limites : viendra pour ceux qui ne veulent pas comprendre le temps de la répression et de la sanction.

Les associations, ô combien dynamiques dans notre village vous sont présentées dans ce bulletin avec une attention plus particulière aux associations caritatives. Le tissu associatif qu'il soit sportif, culturel, ludique, mérite nos remerciements sincères pour toutes leurs actions au service de la population. Un grand bravo.

Je voudrais, pour terminer vous dire que le civisme est le problème de toutes et de tous et ce n'est qu'ensemble que nous réussirons.

Bien à vous.

Continuons ensemble

Jacque Adgé
Maire de Poussan

Réunion de quartier

Cela va bouger dans le quartier de la rue des Horts : une réunion publique s'est tenue le 25 août en Mairie pour informer les habitants de l'impact des projets de construction sur leur quartier.

A l'occasion de divers projets de construction sur la rue des Horts, déposés par des promoteurs privés, il a été étudié la possibilité de mettre en place un dédoublement du chemin ce qui permettra d'offrir un trottoir sécurisé et du stationnement latéral, en réalisant une voirie en sens unique. Il sera également mis à profit des travaux pour étendre le réseau d'assainissement des eaux usées et l'éclairage public. 2 des projets concernés viennent de recevoir le permis de construire, le 3e est en cours d'instruction dans les services de la mairie. Afin d'informer les riverains et d'entendre les remarques du public une invitation a été lancée. La réunion publique comptant plus de 50 riverains a eu lieu dans une salle du conseil municipal bondée; 1H30 de discussions et d'échanges constructifs auront permis de faire un point sur les préoccupations et contraintes subies dans ce secteur. D'autres réunions de ce type seront envisagées prochainement dans certains quartiers en particulier autour du stade de Malesca .
Le lancement des travaux est maintenant dans le camp des constructeurs et aménageurs privés.

Adduction d'eau

Le remplacement des anciennes conduites d'adduction d'eau en plomb et en fonte se poursuit dans le centre ville, après Malesca, c'est le quartier de la rue de la Salle qui est actuellement concerné.

C'est donc tout le circuit d'adduction d'eau qui est remplacé par des conduites en PVC. Pour le quartier de Malesca c'est une conduite de 150 mm qui a été changée. Le renouvellement complet des conduites et des branchements en façades concernent les rue Sergent Bonnet, Émile Zola, Émile Loubet, Fraternité, Égalité.

Aqua Domitia

Comment satisfaire les besoins en eau du Languedoc-Roussillon en préservant les milieux aquatiques ? Aqua Domitia est un projet d'extension du réseau d'eau pour sécuriser les approvisionnement dans notre région.
En conjuguant la ressource en eau du Rhône avec les ressources locales, le projet Aqua Domitia permettra de concilier le développement économique de la région et la préservation de l'environnement. Le projet Aqua Domitia s'inscrit concrètement dans les principes du développement durable : répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures. Débat public du 15 septembre au 29 décembre 2011. Renseignements sur www.debatpublic-aquadomitia.org

Brèves

PERMANENCE DES ÉLUS

Les Élus du conseil Municipal de Poussan sont à votre disposition pour vous recevoir en Mairie sur rendez-vous :

LE MAIRE, Jacques Adgé
du lundi au vendredi
Sur RDV : Mme Reinaldos au 04 67 78 99 51

SCOLAIRE/JEUNESSE ET SPORT, Jacques Bousquet
jeudi 14h - 16h
Sur RDV : Mme Reinaldos au 04 67 78 99 51

SOCIAL/RESSOURCES HUMAINES, Yolande Puglisi
mercredi
Sur RDV : Mme Robillard au 04 67 18 35 91

ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE, Pierre Mariez
mercredi 11h - 12h
Sur RDV : Mme Reinaldos au 04 67 78 99 51

URBANISME, Serge Cuculière
mardi à partir de 17h
Sur RDV : Mme Ménard au 04 67 78 99 54

ANIMATION/CULTURE/PATRIMOINE, Guy Rive
vendredi 14h - 17h
Sur RDV : Mme Campagna au 04 67 18 35 94

COMMUNICATION, Nathalie Davoisne
mercredi 16h - 17h
Sur RDV : M. Péron au 04 67 78 99 56

FINANCES, Ghislain Natta
jeudi 9h30 - 11h30
Sur RDV : Mme Laux 04 67 18 35 90

PPRI

L'enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques d'Inondation s'est déroulée du 4 avril au 20 mai 2011. Le rapport de la commission d'enquête a été rendu le 28 juin 2011, il est à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à l'accueil de la Mairie.

TÉLÉDIFFUSION

Le passage au tout numérique pour la télévision aura lieu le 29 novembre prochain. Cela implique l'arrêt de la diffusion des chaînes analogiques reçues par l'antenne rateau, et le remplacement par la TNT. Il appartient au particulier de s'équiper de décodeur pour recevoir les émissions en numérique. Il existe des aides financières et une assistance technique pour vous aider à passer au numérique :
www.tousaunumerique.fr - tél. : 0 970 818 818

Associations sportives

ASP RUGBY
Président : BONNEAU Henry-Paul
Siège social : complexe sportif des Baux
234 A route de Loupian - BP 14- 34560 POUSSAN
Contact : Ghislaine PONS : Tél. 06 11 50 23 90 - Fax 04 67 18 17 42
e-mail : gislaine.pons@wanadoo.fr
Site : www.rugby.poussan.com
• Permanence mercredi après-midi et vendredi 18h30/21h30
• Entrainement seniors mercredi et vendredi de 19H30 à 21H
• Entrainement cadets et juniors mercredi et vendredi 19h30 a 21h00

ÉCOLE DE RUGBY LES VIGNES DE THAU
Présidente : BEDOS Gilles
Contact : 06 17 83 38 53
Siege social : 6, place des Aires du Portel - 34560 VILLEVEYRAC
e-mail : vignesdethau@hotmail.fr
Site : ecolederugbypoussan.spaces.live.com
Activités : complexe sportif des Baux
234 B route de Loupian – 34560 POUSSAN
permanences : mercredi de 14H à 18H
École de rugby labélisée FFR, elle accueille les enfants (garçons et filles) âgées de 5 à 15 ans : avec 165 licenciés.
• Entrainements au complexe sportif des Baux à Poussan (sauf vacances)
• compétition : Tournoi de l'huître de Thau en juin

ART DANSE
Présidente : BOUSQUET Josette
Contact : 04 67 78 24 49
Siège social : 2, avenue du Bois de Boulogne - 34560 POUSSAN

BADMINTON
Responsable : VARALDA Luc
Contact : 04 67 18 13 38 / lucvaralda@hotmail.fr
• Mardi 19H30-21H, gymnase des Baux

BALL TRAP CLUB LANGUEDOC ROUSSILLON
Responsable : DARDOISE Noël
Siège social : Stand de tir de Poussan - collines de la Moure
Contact : 04 67 78 25 33 - Fax 04 67 53 78 51

BILLARD CLUB DE POUSSAN
Président : M. Jean PEYTAVI
Siège social : 2, place Cabrolous - 34560 POUSSAN
Contact : 04 67 78 28 53 - e-mail : jpeytavi@aol.com
Activités : Salle socio-culturelle Jean Théron
• Ouvert tous les jours, billard loisirs et compétition, jeunes, adultes.
• 3 billards de 2,80 m avec tous les accessoires nécessaire a la pratique du billard dit carambole : Partie libre , bandes , 3 bandes, cadre.
• Cours pour débutants et confirmés tous les mercredis
• Organisation des finales de la ligue Languedoc-Roussillon : LIBRE/BANDE/3 BANDES

LA BOULE POUSSANNAISE
Présidents : ATTARD Jean-Paul ET DOAT Jérôme
Contact : 06 62 87 58 79 / 06 46 15 03 42
Siège social : jardin public – POUSSAN
L'association de la Boule Poussannaise a été créée en Mai 1961, elle a aujourd'hui 100 licenciés, dont une vingtaine de jeunes issus de l'école de Pétanque. L'école de pétanque accueille gratuitement, tous les jeudis de 17H à 19H de février à juin, les jeunes de 10 à 17 ans.
La boule Poussannaise organise une dizaine de concours officiels par an:
• Le Grand Prix des Commerçants
• Le Grand Prix de Poussan

CA POUSSAN FOOTBALL
Président : SEMPERE Philippe
Contact : 06 17 04 29 36
Commission des Jeunes : ADGÉ Guy-Louis - SINGLA Alain
Contact: 06 13 80 39 98
Secrétaire : SIGLAR Marie
Contact : 04 67 78 64 01
capfootball@hotmail.fr
Siège social : Complexe sportif des Baux
234 D route de Loupian – POUSSAN.
210 licenciés dont 90 entre 6 et 15 ans, école de foot label de la FFF avec éducateurs diplômés. 1 terrain pelouse + 2 terrains synthétiques.

JOUR	CATEGORIES	HEURE	TERRAIN
LUNDI	U19 VETERANS	19h-20h30 20h-22h	Petit Synth Grd Synth
MARDI	U11 U15 ET U13/2 U17 SENIORS 1 ET 2	17h30-19h 17h30-19h 19h-20h30 19h-21h	Petit Synth Grd Synth Petit Synth Grd Synth
MERCREDI	U6 U7 ET U8 U9 ET U10 U13 ET U13/2 U19	13h30-14h30 13h30-15h00 15h00-16h30 (16h15 U10) 16h15-17h45 17h45-19h15	Pelousé Petit Synth Petit Synth Petit Synth Petit Synth
JEUDI	U10 ET U11 U13 ET U15 U17 SENIORS 1 ET 2	17h30-19h 17h30-19h 19h-20h30 19h-21h	Petit Synth Grd Synth Petit Synth Grd Synth
VENDREDI OU SAMEDI MATIN	SENIORS 1	Durée 1H	Voir dispo terrains

• Organisation de diverses manifestations : loto, gouter de noël, galette des rois, tournois...

CA POUSSAN TENNIS
Président : BRESSON Bernard
Contact : 04 67 78 56 66 / 06 62 55 20 45
e-mail : bernardbresson@sfr.fr
Siege social : complexe sportif des Baux
234 B route de Loupian – 34560 POUSSAN
Permanence cartes et inscriptions : mercredi de 14 H à 17 H
Le CA POUSSAN Tennis a été crée en 1970. Le club a depuis 2002 le label de club formateur. Le nombre de licenciés du club est d'environ 160 (50% jeunes, 50% adultes) (50 % Dames et 50 % Messieurs)
70 joueurs et joueuses classés. Meilleur Classement Dames 15/1 Meilleur Classement Hommes 15/1.
• École de tennis (70 enfants)
• Usagers passagers : possibilité de location horaire, hebdo, mensuelle
• Cours collectifs et compétition
• Cours particuliers : Julien ARNAUD, diplômé d'état (classé 2e série) contact : 06 61 18 07 85
• Tournoi interne
• Animations, déplacements
• Équipement : 4 courts en dur refaits à neuf durant l'été 2007 et éclairés, un mur, club house, douches et vestiaires.
• Compétitons organisées :
- école de tennis : Passage des balles et tournoi interne non homologué en fin d'année
- au printemps : depuis 1996 Tournoi du club homologué FFT (entre 180 et 220 joueurs et joueuses, jeunes et adultes de NC à 15/1).

CHASSE
Président : POURTIER Bernard
Siège social : 7, rue de la Farigoule
Contact : 04 67 78 23 34 / 06 89 89 07 96
e-mail : pourtier.bernard@wanadoo.fr

ENTENTE BALARUC/POUSSAN COURSE A PIED
Président : MURCIA Jean-Marie
Contact : 04 67 78 21 55
e-mail : andre.loubiere.@orange.fr
Siège social : 2, chemin de Clermont – 34560 POUSSAN

ENTENTE CYCLISTE POUSSANNAISE
Président : ALIBERT Gérard
670 chemin du Moulin à vent
Contact : 06 60 78 20 34
e-mail : albertgerard@hotmail.fr
Pratique du cyclisme loisir et compétition, 40 licenciés course et cyclo.
• Sorties hivernales, départ 8h30 devant les halles.
• Réunions les vendredis à 18h salle Jean Théron.
• compétition : Ronde des piochs, ronde des vendanges

FUTSAL
Président : CARRERAS Carlos
Contact : 06 74 59 82 24
Renseignement : BENDALI Farid 06 58 69 38 05
Pratique du foot en salle pour les + de 18 ans en loisir
gymnase des Baux- les mercredis soirs

GYM GRS
Présidente : SGANGA Lucienne
93, route de Balaruc – 34110 LA PEYRADE
Contact : 04 67 48 67 88 / e-mail : lucilisa@wanadoo.fr
Association ayant pour but de développer la gymnastique rythmique, le jazz, le stretching voire d'autres activités pouvant s'y rapporter

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE
Responsable : VARALDA Luc
Contact : 04 67 18 13 38 / lucvaralda@hotmail.fr
Masculin, féminin, de grande section de maternelle au CM2
• Mercredi après-midi au dojo des Baux

JUDO ATHLETIC POUSSANNAIS
Président : URBANI Audrey
Siège social : chemin de Loupian
complexe sportif les Baux : nouveau Dojo
Contact : 06 63 97 03 34
Pratique du Judo et du Jujitsu :
• G1 4 ans le lundi et jeudi de 17H45 à 18H30
• G2 5/7 ans le mardi et vendredi de 17H45 à 18H45
• G3 8/10 ans le mardi et vendredi de 18H45 à 19H45
• G4 11/13 ans le lundi et jeudi de 18H30 à 19H30
• G5 14 ans et + le mardi et vendredi de 19H45 à 21H15
• G6 JU-JITSU le lundi et jeudi de 19H30 à 20H30

MJC
Président : MASELLI ISabelle
Siège social : 1, rue des Horts - 34560 POUSSAN
Contact : 04 67 78 21 26
e-mail : contact@mjc.poussan.com
http://mjc.poussan.com
permanence : Lundi au vendredi 14h30/19h30
656 d'adhérents pour 46 activités.
Catalogue des activités à retirer sur place ou en Mairie.
• Activités : Gym, musique, violon, batterie, piano, guitare, danse, musculation, peinture, dessin, mosaïque, arts plastiques, chorale, scrabble... **nouveautés : atelier bd manga, danse de salon, salsa, tango….**
• Evénements : Animation autour de l'Irlande et de la st Patrick, bal country, expo vignerons, soirée jeunes talents, expo et soirée poésie…

MOTO CLUB POUSSAN
Président : SÉRIEYS Sébastien
11, rue de l'Estaque 34560 POUSSAN
Contact : 06 72 84 54 19
E-mail : motoclubpoussan@orange.fr
Pratique tout terrain d'engins motorisés sur circuit et en randonnées et ce en compétition et en loisirs.

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
Président : BERNABEU Michel
Contact : 04 67 18 13 38 / e-mail : lucvaralda@hotmail.fr
Siège social : 26, rue de la Salle - 34560 POUSSAN
Activités, aide aux associations sportives, organisations de la soirée des récompenses aux sportifs poussannais.

POUSSAN THAU HANDBALL
Président : GARAIT Jean
Contact : 04 67 43 96 90 - Florence Sanchez 06 61 26 76 93
site : www.frontignanthb.fr
Permanence : mercredi de 16h30 à 18h au gymnase des Baux
Rencontres et entraînements au gymnase des Baux :
• de 7 ans / – de 9 ans : samedi 10h30 à 12h
• de 12 ans : mercredi 16h30 à 18h et jeudi 17h30 à 19h
• de 14 ans : lundi 17h30 à 19h et jeudi 17h30 à 19h
• de 18 ans : mercredi 18h à 20h et vendredi 19h à 20h30
• Loisirs (adultes) : jeudi 21h à 22h30

PRÉPARATION PHYSIQUE
Responsable : VARALDA Luc
Contact : 04 67 18 13 38 / lucvaralda@hotmail.fr
Course à pied, renforcement musculaire
• Mardi 18h/19h30 complexe sportif des Baux

SKATE N'THAU
Contact: Damien 06.64.62.56.32
Pratique et cours de skateboard au park de Poussan.

TIR ARMES ANCIENNES
Responsable : Mr RAJA Michel
Contact : 04 67 78 42 47

UNION SPORTIVE POUSSAN TAMBOURIN
Président : POURTIER Rémi
Contact : BUONOMO Yvan 04 67 51 06 09 / 06 81 09 02 46
e-mail : yvan.buonomo@orange.fr
Permanence mardi 17h/18h30 au complexe sportif de septembre à février
Association sportive d'initiation à la pratique du tambourin, et à la compétition, et participation aux divers championnats et coupes organisés par la FFJBT.
• Poussins : mardi de 17H à 18H15
• Benjamins : mercredi après-midi ou samedi matin
• Minimes mardi de 18H15 à 19H30 de septembre à juin.
• Pour les adultes féminines, le vendredi en nocturne et les hommes le lundi, mardi également en nocturne.
du 15 au 21 août 2011 phase finale de la coupe de France. 8 et 9 janvier 2012 tournoi en salle pour jeunes, du 14 au 16 janvier 2012 tournoi en salle pour adultes.

UNION SPORTIVE DU VOLLEY POUSSANNAIS
Président : FIGARET Jean-Christophe
Siège social : C/O Stebanson - 1785 quai des moulins 34200 Sète
Contact : Tél. 04 67 80 10 36 - fax 04 67 43 19 14
e-mail : stebanson@wanadoo.fr
Pratique du volley Ball en compétition et loisir tous niveaux. Équipe première masculine en championnat prénational, divers jeunes. Organisation d'une étape du Green Tour en mai (tournoi en 3X3 sur herbe).
Lieu : gymnase des Baux au Complexe sportif
• Lundi 19h/21h Loisir détente mixte (de septembre à juin)

VOILE
Responsables : SOLER Thibault
Contact : 04 67 43 56 46

Associations diverses

AMAP CANTAGAL
Président : JEAN Patrick
SIÈGE SOCIAL : 15 route de Méze - 34560 VILLEVEYRAC
Contact : 09 50 29 24 81
e-mail : amapcantagal@yahoo.fr
Site : amap34cantagal.free.fr/
Permanences à Poussan : Le jeudi de 18h à 19h, au jardin des sœurs (près du cimetière).
Activités : Distribution de paniers ou demi-paniers de fruits et légumes biologiques, visites du jardin, ateliers pédagogiques, soirées, méchoui, ciné-débats, ...
« Bien se nourrir, c'est bien vivre ! C'est autour de cette affirmation que l'association s'est crée en janvier 2008, pour promouvoir une agriculture saine, locale, respectueuse de la nature et des hommes et soutenir l'agriculture de proximité dans l'Hérault.
Vous cherchez des fruits et légumes bio, produits à côté de chez vous, dans une ambiance conviviale alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des distributions (Poussan, Villeveyrac ou Sète) pour vous rendre compte par vous-même. »

AMICALE DES CÔTEAUX DE BELBÉZÉ
Présidente : HACHEM Madeleine
Contact : 04 67 78 24 51
Siège social : 12, rue de la Farigoule - 34560 POUSSAN
Lieu : MJC rue des Horts

AMICALE DU GIRADOU
Présidente : LAURENT Geneviève
Contact : 04 67 43 94 97 / 06 66 63 05 80
e-mail : genelaure@free.fr
« engager un dialogue avec la municipalité, éventuellement avec les autres collectivités territoriales, voire avec d'autres instances publiques sur les problèmes afférents à la qualité de vie, promouvoir des actions conviviales »

AMICALE DES POMPIERS DE BOUZIGUES
Président : CARTIER Nicolas
Contact : 04 67 78 32 57
Siège social : Rue Urbain Grollier - 34140 BOUZIGUES

ATELIER DES FILLES
Présidente : BOULANGER Virginie
Contact : 06 10 74 21 48 / e-mail : atelierdesfilles@orange.fr
« L'atelier des filles propose des cours de scrapbooking, loisir créatif qui permet de créer des albums photos de manière ludique et artistique.»
Atelier adultes et enfants, fabrication de pages et d'albums, animation d'anniversaires d'enfants
1 samedi par mois de 10h à 17h école des Baux (sur inscription)

CAVE COOPÉRATIVE LES TERROIRS DE LA VOIE DOMITIENNE
Président : CALMETTE Boris
Contact : 04 67 68 67 56
Siège social : Chemin des Romains - 34660 COURNONSEC

CLUB DE L'AVENIR
Présidente : RAYSSEGUIER Élvire
Contact : 04 67 18 29 71
Siège social : 16, rue de la farigoule - 34560 POUSSAN
« le club a un caractère récréatif et social. Il a pour but de distraire, de faciliter les rencontres des personnes âgées, d'organiser leurs loisirs, leurs sorties et de participer à la vie associative du village »

COMITÉ DES FÊTES «LE CARRÉ D'AS»
Président : GIL CATALA Jean
Contact : 06 75 10 18 44
mail : lecarredas.com.d.f@hotmail.fr
« Le comité des fêtes de Poussan, le « Carré d'As » vous convie tout au long de l'année à de nombreuses festivités depuis 8 ans. Son rôle est d'organiser des manifestations pour le village et pour ce faire, nous avons besoin de vos talents et de votre temps.
Nous nous réunissons tous les premiers mardi de chaque mois à la cave coopérative de 18h30 à 20h pour organiser ces événements. Nous vous invitons à nous rejoindre pour programmer, créer et assurer de nouvelles animations pour notre village.»
manifestations organisées : mars, soirée cabaret - juin, fête de la musique - juillet, Fiesta Sète à Poussan - août, fête locale - octobre, fête des vendanges - octobre, Halloween pour les enfants.

COMPAGNIE DU STRAPONTIN
Présidente : DELAUNAY Marie
Contact : 04 67 18 16 24
e-mail : delaunaymarie@hotmail.com
Siège social : 1 rue des Horts
Htttp://comp.dustrapontin.free.fr
e-mail : compagniedustrapontin@hotmail.fr
ateliers (salle de spectacle) :
- Enfants de 6 à 12 ans, mardi 17H30/19H30
- Ados à partir de 12 ans, mercredi 7H30/20H
  Cotisations : 45€/trimestre
- Adultes le lundi de 19H00 à 20H30
  Cotisations : 50€/trimestre

« Crée en 1987 par Paul VILALTE, la Cie du STRAPONTIN a réalisé depuis cette date une vingtaine de pièces, jouées à travers tout le département, puis la Région. Elle a peu à peu diversifié et élargi le champ de ses activités : ateliers Enfants et Ados, atelier Adultes, Interventions Culturelles locales (Jugement de Paillasse, participation aux visites guidées du village), Gestion de la salle de spectacle « Paul VILALTE » (Programmation, organisation et accueil).
La Compagnie du Strapontin participe à la vie culturelle par le théâtre (représentation, ateliers, promotion) et invite chaque saison, une dizaine de spectacles théâtraux et musicaux »

COOPÉRATIVE AGRICOLE
Président : FOULQUIER Régis
Contact : 04 67 51 97 21
Siège social : 47, avenue de la Gare - 34560 POUSSAN

COOPÉRATIVE ECOLE ELÉMENTAIRE DES BAUX
Mandataire : MARIEZ Pierre
Contact : 04 67 78 20 95 / ce. 0340616k@.montpellier.fr
Siège social : 26, rue de la Salle - 34560 POUSSAN

COOPÉRATIVE ECOLE MATERNELLE DES BAUX
Mandataire : Mme Denis
Contact : 04 67 78 21 84
Siège social : 26, rue de la Salle - 34560 POUSSAN

COOPÉRATIVE GROUPE SCOLAIRE VÉRONIQUE HÉBERT
Mandataire : Mme Julie OLLAGNON
Siège social : 9, chemin des Frères
Contact : 04 67 18 60 25 / Fax : 04 67 78 47 26
e-mail : ce.0342194a@ac.montpellier.fr

STRUCTURE MULTI ACCUEIL ASSOCIATIVE «LES PETITES POUSSES»
Présidente : LUAIS-DECOUX Valérie
Contact : 04 67 78 69 25
e-mail : lespetitespousses@orange.fr
Directrice : Mme FABRI Béatrice
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
« ...Structure multi accueil des enfants entre 0 et 4 ans... Agréée pour les enfants porteurs de handicap. Tarif en fonction des barèmes CNAF... »

ESPOIR POUR UN ENFANT
Responsables :
Mme NATTA Gisèle: 04 67 78 20 48
Mme PASTRE Paule : 04 67 78 21 36
« Mouvement d'aide et d'action directe à l'enfance en détresse »

FCPE
Président : SERRANO Angel
Contact : 06 68 60 28 59
e-mail : lours34@aol.com
« Association de parents d'élèves qui s'adresse à tous les parents pour les informer, contacter régulièrement les chefs d'établissements, la mairie et les autres interlocuteurs pour faire remonter les problèmes et trouver des solutions. Nos points forts : une fédération avec des représentants aux niveaux départemental et national.Nous sommes aussi un groupe d'amis, c'est mieux pour travailler ensemble. »

GLE LA GARDIOLE
Président : Foulquier Régis
Contact : 04 67 51 97 21
Siège social : 47, avenue de la gare - 34560 POUSSAN

HEURES D'AMITIÉ
Présidente : Mme SCHROETTER Géraldine
Siège social : 25 Avenue du bois de Boulogne
Contact : 04 67 78 44 73

LE CHAT LIBRE
Présidente : STABILE Irène
Contact : 04 67 18 75 74 - 06 50 42 36 21
Siège social : 9, route de Poussan - 34540 BALARUC LE VIEUX
« stérilisation et castration de chattes et chats errants ou abandonnés »

LES FÉES CLOCHETTES
Présidente : ALFOS Michèle
4, Boulevard du Riverain
Contact : 04 67 78 27 37
e-mail : michel.raja@wanadoo.fr
« Association à but social et culturel où par le biais de travaux manuels et de sorties, les adhérents se retrouvent pour échanger idéés et savoir faire. L'association intervient à la demande des écoles et autres associations pour participer à certains projets. »
Lundi et jeudi de 14h30 à 17h (sauf vacances scolaires)

LIGUE CONTRE LE CANCER
Présidente : Mme Danny Bourdeaux
Contact : 07 67 78 20 14
Siège social : 2, place du marché - 34560 POUSSAN

LES MOTOS DE L'ESPOIR
Président : KERBIGUET Roland
Siège social : 2, place Éole - 34560 POUSSAN
Contact : 06 03 25 97 91 / 06 84 83 41 77
permanence : les samedis 9h/13h cave coopérative
Site : www.lesmotosdelesoir.fr
« Rassemblement de motos pour venir en aide aux enfants handicapés »
Activités : tous les premiers week end de juin, grand rassemblement de motos avec balades, concerts, animations ouvert à tout public.

PIERRES ET CHEMINS DE LA MOURE
Président : CAZENOVE Pierre
Siège social : 12, avenue de Maluzan - 34560 POUSSAN
Contact : 04 67 78 26 77
Mail : pierre.cazenove@sfr.fr
« Sauvegarde et promotion du patrimoine vernaculaire des garrigues de la commune de Poussan. »
Activités : reconstruction de capitelles, murs en pierres sèches, entretien de sentiers, balisage. Découverte et balades à la demande, participation au téléthon.

POUR NOS ENFANTS-POUR NOTRE ÉCOLE
Président : ROCA David
Siège social : 26, rue de la salle
Contact : Annick 06 79 70 68 25
Mail : annickal@wanadoo.fr
« Fédération de parents d'élèves visant à améliorer et à participer à la vie scolaire et extra scolaire des enfants de Poussan »

PRÉVENTION ROUTIÈRE
Président : Mr ROGER Bernard
261 Chemin de Poutingon - 34040 MONTPELLIER
Contact : 04 67 27 17 00 / Fax : 04 67 27 17 07
E-mail : preventionroutiere34@wanadoo.fr
« ...Ensemble, nous pouvons encore sauver des vies... »

RÉTRO POUSS AUTO
Président : GIUGLEUR Pascal
2, rue du Peyrou Haut
Contact : 04 69 66 58 57
e-mail : leclub@retro.pouss-auto.fr
Site : www.retro.pouss-auto.fr
• Réunion mensuelle : le 1er dimanche de chaque mois
• Cours de mécanique : délivrés aux adhérents chaque 2e jeudi de chaque mois ou sur demande
• Fête de la locomotion : le 1er dimanche d'août, place de la Mairie
« Rassembler les collectionneurs et amoureux de véhicules anciens, assister les restaurateurs et organiser des manifestations »

SECOURS CATHOLIQUE
Présidente : AGULLO Jeanne
Siège social : 1, rue Emile Loubet – 34560 Poussan
Contact : 04 67 78 20 49
« Permanence au jardin public tous les 2ème et 4ème lundi du mois de 15H à 17H.
Au printemps et à l'automne le secours catholique fait une braderie sur le marché de Poussan au bénéfice des personnes en difficulté »

SECOURS POPULAIRE
Présidente : THIBAUD Claudine
Siège social : rue de l'avenir – 34770 GIGEAN
Contact : 09 65 19 92 80
Heures d'ouverture :
lundi, mardi, vendredi : de 9H à 12H et le jeudi de 14H à 16H30
« L'association a pour objet l'aide matériel, sanitaire, médical, moral et juridique des personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la faim, du développement, de conflits armés ;alimentaire, aide aux vacances, colis d'urgence, CCAS, père noël, aide administrative, friperie, alphabétisation »

SUR LES AILES DU CHANT
Président : Mr MOUGIN Eric
6 chemin de Fonginescau
Contact : 06 83 45 02 50
e-mail : nausica.m@aliceadsl.fr
« Promotion de la poésie, de l'art vocal (tout style) et la danse (square dance) sur Poussan et sa région. »
ateliers :
• Chant - mercredi 18h45/21h salle Jean Théron
• Square dance - jeudi 19h/21h salle Jean Théron
• réunions poétiques régulières, animations, conférences, production de spectacles, «scène ouverte aux talents» chaque année.

TÉLÉTHON «LES 24 HEURES DE POUSSAN»
Présidente : Mme VAN DE VELDE
Contact : 04 67 74 47 56/ e-mail : martine34vdv@orange.fr
Contact : Mme BUJON : 04 67 78 43 27 / e-mail : guy.bujon@free.fr
Secrétaire : Mme NATTA
Contact : 04 67 78 20 48 / e-mail : ghislain-natta@cegetel.net
« ...L'association, créée en 1992, est habilité à organiser tout au long de l'année différentes manifestations au bénéfice de l'AFM, et notamment à organiser et encadrer la manifestation du TELETHON sur notre village. »

UNION HÉRAULTAISE DES ANCIENS COMBATTANTS
Président : LABORD André
Contact : 04 67 78 44 98
Siège social : Impasse des 4 vents - 34560 POUSSAN
« manifestations patriotiques et commémoratives, réunions locales et départementales, remise plaques souvenir, obsèques des camarades décédés »

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS POUSSAN BOUZIGUES LOUPIAN
Président : M. Jean PEYTAVI
2, Place Cabrolous - 34560 POUSSAN
Contact : 04 30 17 53 16
e-mail : jpeytavi@aol.com
Permanence : tous les premiers vendredi du mois de 10h à 12h salle socio-culturelle Jean Théron.
« Commémoration du devoir de mémoire des victimes des guerres 14-18; 39-45; Afrique du Nord; OPEX. Visite aux malades et handicapés de la section, et aide morale et financière aux veuves et veufs dans la peine et le besoin. Célébration des cérémonies officielles du calendrier fixé par la fédération nationale : journée des déportés, 8 mai 1945, 18 juin 1940, 11 novembre 1918, 5 décembre : victimes du Maghreb, Tunisie, Maroc.»

Solidarité à Poussan

Nous souhaitons mettre en lumière les associations poussanaises qui participent activement à la vie de la cité et à son rayonnement. Nous avons lancé un appel aux associations caritatives afin qu'elles se fassent connaître; le Secours Catholique en la personne de Madame Agullo, et Mme Van de Velde pour les 24 heures de Poussan (téléthon) ont répondu à notre invitation.

LE SECOURS CATHOLIQUE

Nous aimerions vous présenter l'association qui constitue l'antenne Poussan Gigean Montbazin.

"Apporter partout où le besoin se fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, tout secours et toute aide directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les options philosophiques ou religieuses des bénéficiaires" .
Cet extrait des statuts de l'association résume l'esprit qui anime ses bénévoles.

C'est sous l'angle de l'aide matérielle que le public connaît le Secours Catholique et plus particulièrement sous l'angle de l'aide vestimentaire. Les poussanais n'ignorent pas qu'une permanence est ouverte deux fois par mois et que les braderies organisées sur le marché permettent de venir en aide aux plus démunis. L'œuvre de l'antenne de Poussan Gigean et Montbazin ne s'est pas cantonnée à une action locale, la braderie avait permis en son temps de recueillir des fonds pour venir en aide aux sinistrés de l'Asie; ce qui démontre qu'avec de petits moyens , il est possible d'avoir une action qui dépasse les frontières!

Cependant, l'action des bénévoles ne s'arrête pas là; elle passe par la présence, l'écoute et l'aide morale des personnes en difficultés. Avec de surcroit un réel investissement; c'est ainsi qu'avec le concours du CCAS les bénévoles assistent les plus démunis dans leurs démarches administratives, dans la prise de contact avec les services sociaux, dans la recherche d'un emploi, dans la négociation avec les créanciers pour obtenir des délais de paiement…Une aide active et positive, bien nécessaire lorsque "rien ne va plus".

Cet aspect de l'action du Secours Catholique est sans doute mal connu; l'association crée des liens de solidarité, et peut apporter un grand réconfort.

Enfin, le Secours Catholique se préoccupe du bien être des enfants. Il intervient au moment des fêtes de Noël, pour distribuer les jouets et les peluches aux familles qu'il soutient, mais œuvre aussi tout au long de l'année. C'est ainsi qu'il met en relation des familles dans l'impossibilité d'offrir des vacances aux enfants avec des familles qui se proposent de les accueillir. L'année dernière, trois jeunes poussannais ont passé des vacances à la Grande Motte avec leur maman, par l'intermédiaire de l'association.

Le Secours Catholique a donc une action dynamique et diversifiée qui méritait d'être présentée.

N'hésitez pas à rendre visite à ses bénévoles, les deuxième et quatrième lundi du mois. Le local situé au jardin public est ouvert de 15 à 17 heures. Vous y trouverez une main tendue, et qui sait, peut être aurez-vous un peu de vous-même à y laisser.

LES 24H DE POUSSAN POUR LE TÉLÉTHON

L'association « Les 24 H. de Poussan » créée en 1992, est soumise au statut des associations type Loi 1901 et ne fonctionne que pour l'organisation et l'encadrement de la manifestation du Téléthon sur notre village (cette manifestation nationale a lieu tous les ans, début décembre).

Son siège social est l'Hôtel de ville de Poussan.

Ses ressources proviennent essentiellement des dons et des subventions diverses.

Courant septembre les bénévoles se réunissent, procèdent à l'élection des membres du nouveau bureau, (dont la composition est transmise à la Préfecture) et commencent à travailler ensemble pour trouver des idées et mettre sur pied de nouvelles actions concert, spectacle, exposition, démonstration sportive, braderie, etc... afin d'intéresser et de faire participer le plus grand nombre de personnes.

Le jour même du Téléthon, sont mis en place des stands de vente de divers produits : vin, vêtements d'enfants, pâtisseries, pizzas, olives, etc...

Des tombolas comportant de nombreux lots (Puy du Fou, repas dans des restaurants côtés de la région, livres, vases, peinture, etc...) sont présentées à la vente. Un repas à emporter, préparé par des bénévoles et différent chaque année est également proposé. Tous ces produits nous sont offerts gracieusement par nos partenaires: commerçants, artisans, restaurateurs, propriétaires et coopératives viticoles de Poussan et du département de l'Hérault.

Nous essayons également, de mobiliser les diverses associations sportives et culturelles poussannaises, afin qu'elles organisent elles mêmes, dans leur domaine, des spectacles, tournois, courses, rencontres, etc ....

Le but est de recueillir le plus d'argent possible, avec un minimum de dépenses, afin de pouvoir grossir le montant du compteur installé à France Télévision et permettre à l'A.F.M. (Association Française contre les Myopathies) d'avancer dans la recherche et le développement des thérapeutiques et de poursuivre son combat contre les maladies neuromusculaires.

Tout ceci n'est possible que grâce à l'implication et au soutien de tous : Conseil Général, Municipalité, Associations, Partenaires, Entreprises, Bénévoles et Participants.

Pour information le prochain Téléthon aura lieu les 2 et 3 décembre.

Pour commencer la saison 2011 nous organisons une braderie de vêtements d'enfants le 1er octobre 2011 dans les halles de Poussan.

Santé

COLLECTE DE SANG

L'Établissement Français du sang organise de manière régulière des collectes de sang sur la commune de Poussan. Le 4 juillet dernier, 54 volontaires ont été accueillis permettant de répondre aux demandes des hôpitaux et cliniques de la région qui doivent assurer les soins des malades et opérés et faire face aux nombreux accidents. La collecte se déroule désormais à la salle socio-culturelle Jean Théron au jardin public.

Prochaine collecte de sang total et de plasma :
lundi 7 novembre 2011 de 14h30 à 19h30
Salle socio-culturelle Jean Theron - Jardin public
Promenade du 8 Mai 1945 - 34560 Poussan

DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Depuis plus de 20 ans, le Comité Féminin de l'Hérault se mobilise pour la Prévention et le Dépistage des cancers. IL intervient auprès des femmes de plus de 40 ans pour les convaincre du bien fondé de la Prévention et du Dépistage et les encourager à pratiquer le dépistage du cancer sein avec pour seul objectif réduire la mortalité.

Le cancer du sein reste un fléau ! Chaque année en France, 45 000 nouveaux cas sont diagnostiqués. I femme sur 8 a, a eu ou aura un cancer du sein durant sa vie. 12 000 femmes en décèdent, soit I femme toute les 45 minutes. Si ces 12 000 femmes disparues avaient passé une mammographie à temps, près de 3 500 femmes vivraient encore aujourd'hui.

Le mois d'Octobre est devenu à travers le monde une vaste campagne de mobilisation en faveur du dépistage du cancer du sein. Le 1er octobre est la Journée Nationale du dépistage du cancer du sein. Dans ce cadre, le dimanche 2 Octobre de 14h à 19h une manifestation aura lieu à Sète, quai d'Alger, avec animations, ateliers, conférences...

Prochain passage du mammobile :
Pour les femmes de POUSSAN, le mammobile sera à GIGEAN, salle polyvalente, Rue Four de Grille

Pour les femmes de 40 à 49 ans :
Les mardi 25 et mercredi 26 octobre 2011
9h00 à 18h00 sans interruption

Pour les femmes de 50 à 75 ans
Le mardi 25 octobre 2011
9h00 à 18h00 sans interruption

CONFÉRENCE ARCOPRED

Les Chutes et les Traumatismes
jeudi 20 octobre 2011 - 15h
salle de spectacle MJC
Conférencière : Docteur Andrée Tessier

Sécurité à Poussan

En ville, la sécurité des biens et des personnes relève de la Police nationale, la Gendarmerie nationale est chargé de la sécurité dans les zones rurales. La Police municipale, créée à l'initiative du conseil municipal, veille au respect des arrêtés du maire et de la réglementation. La police municipale est chargée d'assurer la tranquilité des administrés par des moyens de prévention et de répression, afin d'améliorer la qualité de vie de la Commune.

LA POLICE MUNICIPALE

La Police Municipale assure la surveillance des bâtiments communaux. Sous l'autorité du Maire, elle est responsable de la sécurité, de la santé et de la salubrité publique.

Elle assure la sécurité aux abords des écoles et du collège. Elle assure la surveillance du complexe sportif le mercredi.

Elle intervient sur les différents conflits de voisinage et familiaux en jouant souvent le rôle de médiateur. Elle rédige les mains courantes. Elle va au devant des personnes âgées en période de canicule et leur porte assistance en cas de besoin.

Elle assure la sécurité en périodes de festivités et autres manifestations.

Elle assiste les sapeurs pompiers et la gendarmerie sur les accidents de la circulation et les accidents domestiques, et travaille en étroite collaboration avec les services de gendarmerie et de police.

Elle a la responsabilité de l'installation du marché et la gestion des objets trouvés.

Elle opère un contrôle sur les chiens dangereux, depuis la loi sur la déclaration obligatoire des chiens de 1ère et 2ème catégorie (loi n° 99-5 du 06 janvier 1999).

Elle assure l'opération tranquillité vacances tout au long de l'année. 22 habitations surveillées en 2010, aucun incident à déplorer.

Elle rédige les arrêtés municipaux en matière de voirie : 102 en 2010.

Elle constate les infractions au code de l'urbanisme sur Poussan intra-muros : 6 en 2010.

Elle constate les infractions au code de la route et gère les timbres amendes : 369 timbre amende établi en 2010.

LA BRIGADE TERRITORIALE

Créé en 2010 par la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau, la mission principale de la brigade territoriale est la protection de l'environnement en milieu rural. Son champ d'intervention est très vaste : police des eaux, des bois et forêts, lutte contre les incendies, surveillance des sites sensibles, il est aussi agricole (protection des récoltes maraîchères, arboricoles et ostréicoles) et s'étend jusqu'au contrôle des constructions soumises à permis de construire.

La brigade peut intervenir sur demande d'une commune pour constatation d'une infraction. Elle travaille conjointement avec les policiers municipaux de chaque commune et peut procéder à des contraventions et des interpellations. Les particuliers peuvent solliciter l'intervention de la brigade territoriale en s'adressant à la police municipale qui transmettra et suivra la demande.

Sur la commune de Poussan, la brigade territoriale s'emploie à la surveillance territoriale avec pour priorité :
- La protection de l'environnement (dépôts sauvages)
- La lutte contre les constructions illicites
- La lutte contre la circulation d'engins dans la garrigue

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Un service offert par la Police Municipale
Si vous le désirez, la Police Municipale de Poussan assurera, dans le cadre de ses missions habituelles et patrouilles, des passages fréquents à votre domicile ou à votre commerce durant votre absence :

• Si vous partez au minimum 7 jours et si votre logement est inoccupé ou si votre établissement est fermé pendant votre absence, vous pouvez bénéficier de ce service.

Si vous ne partez pas, aidez-nous à protéger vos voisins :
• Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la police en composant sur votre téléphone le "17" POLICE-SECOURS (appel gratuit).

Renseignements utiles
Pour bénéficier de l'opération tranquillité vacances à votre domicile ou pour votre commerce : veuillez vous rendre au moins 48 h avant votre départ au bureau de la Police Municipale, Bd du Riverain.

Attention, aucune demande tardive par courrier ou par téléphone ne pourra être prise en considération, prévenez nous si vous modifiez la date ou la durée de vos congés ou en cas de retour inopiné.

PRÉVENTION ROUTIÈRE

La Police Municipale de Poussan a mis en place un permis piéton à destination des élèves des écoles élémentaires. Un cycle de formation à la circulation piétonne et cycliste dans l'espace public qui aide les enfants à comprendre la rue, ses dangers afin de pouvoir circuler en toute sécurité. A l'issue de cette formation menée par Christelle Hummel, brigadier au poste de Poussan, une cérémonie est organisée en Mairie de Poussan, ou les permis piéton sont remis aux enfants par le Maire.

SÉCURISATION DES SORTIES D'ÉCOLES

Les accès aux 2 groupes scolaires de Poussan, les Baux et Véronique Hébert sont sécurisés aux heures de rentrée et de sortie des classes, matin, midi et soir. Pour des raisons évidentes de sécurité, la rue de la Salle qui dessert le groupe scolaire des Baux est coupée à la circulation de :
08h45 à 09h15 / 11h45 à 12h15 / 13h45 à 14h15 / 16h45 à 17h15
17h45 à 18h15

Poste de Police Municipale

4, Bd du Riverain
Tél. 04 67 53 23 80
Port. 06 83 41 48 09
policemunicipale@ville-poussan.fr

Horaires : du Lundi au Vendredi de 7h à 19h30 sans interruption.

de 19h30 à 7h appeler le 17 ou la brigade de Gendarmerie de Mèze : 04 67 43 80 11

PERSONNEL

Bernard VELEZ, Chef de Service

Eric Simon, Brigadier chef

Christelle Hummel, Brigadier

Missions

• Éxécution des arrêtés Municipaux

• Surveillance et respect des règlements du commerce sur la voie publique

• Surveillance et respect des règlements en matière d'urbanisme

• Contrôle et Réglementation de la circulation et du stationnement, contraventions en matière de circulation routière et équipements des véhicules

• Lutte contre le Bruit

• Surveillance et la sécurisation des manifestations publiques

• Sécurité des enfants aux abords des écoles

• Organisation de patrouille pour assurer la tranquillité sur le village et la surveillance des biens.

Lutte contre les incivilités

La qualité de vie d'un village passe aussi par le respect de certaines règles qui s'imposent à tous et nous aident à pouvoir mieux vivre ensemble.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Collecte des déchets ménagers.

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés et traités par la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau par le moyen d'une collecte en porte à porte, d'une collecte en apport volontaire du verre et de tout emballage, et par la mise à disposition d'une déchetterie.

La commune est chargée de réglementer le dépôt des déchets ménagers sur son territoire, et de sanctionner les infractions.

Le territoire communal est divisé en zones de collecte :
- le centre ancien,
- le pavillonnaire
- les écarts du village.

Chaque zone est collectée en porte à porte ou points de regroupement selon un planning établi par la CCNBT.

Les déchets ménagers doivent être déposés dans des conteneurs fermés normalisés ou dans les sacs noirs/jaunes fournis par la CCNBT à retirer à l'Office du tourisme chaque semestre à l'exclusion de tout autre contenant de fortune, cartons, cageots, etc.

Les sacs et conteneurs doivent être sortis sur la voie publique, en dehors de la chaussée proprement dite et au droit de la propriété ou de l'immeuble occupé par l'usager ou, selon les secteurs, sur les points de regroupement prévus à cet effet.

Les sacs et conteneurs doivent être sortis sur la voie publique à partir de 20h00 la veille d'une collecte effectuée le matin.
Les conteneurs doivent être retirés de la voie publique après la collecte.

Le verre et tout emballage sont collectés dans les colonnes d'apport volontaire situées dans chaque quartier. Lorsqu'une colonne est pleine, l'usager doit se rendre au point d'apport volontaire le plus proche, et en aucun cas déposer ses déchets au sol. Le dépôt de tout autre déchet, emballages et verre est strictement interdit au pied des colonnes.

Les autres catégories de déchets (gravats, cartons, ferrailles, bois, encombrants, végétaux, verres, batteries, piles, radiographies, pots de peinture, cartouches d'encre, produits phytosanitaires) doivent être transportés par les usagers à la déchetterie de Montbazin où ils sont collectés gratuitement pour les particuliers.

Le ramassage des encombrants a lieu tous les jeudis sur inscription uniquement auprès de l'accueil de la Mairie, ou au 04 67 78 99 53.

Le non respect des prescriptions du présent arrêté est constitutif d'une infraction punie d'une amende de 2ème classe (35 euros) ; en cas de récidive, des poursuites seront engagées à l'encontre du contrevenant.

Déjections canines.

Il est expressément interdit de laisser les animaux déposer leurs déjections sur les trottoirs, même sur les parties herbeuses, allées piétonnes, dans les parcs et les jardins publics, sur les aires de jeux et en tous lieux où il en résulterait des atteintes à l'hygiène et/ou à la sécurité publique.
Sur le domaine public, cette pratique ne sera tolérée que dans les caniveaux des voies publiques, à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent :
- A l'intérieur des passages piétons,
- Au droit des emplacements d'arrêt des véhicules de transport en commun,
- Au milieu des voies réservées au passage des piétons

Toute infraction aux dispositions précitées, fera l'objet d'une contravention par amende forfaitaire de 35 euros.

Divagations des animaux.

Et considéré en divagation tout animal domestique tel que chien et chat à l'origine de troubles plus ou moins grands en matière de salubrité et de santé publique.

Le propriétaire d'un chien ou d'un chat doit être en mesure de présenter à toute réquisition un certificat de vaccination antirabique en cours et une carte d'immatriculation de l'animal.

Selon l'article R 622 2 du nouveau code pénal tout propriétaire d'animal en divagation sera puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2e classe.

Fourrière automobile.

la police municipale a en charge les mises en fourrière sur le territoire de la commune. Ces mises en fourrière font l'objet d'un suivi par les agents du service concerné. Les propriétaires sont identifiés par la police municipale, donc susceptibles d'être sommés de payer les frais de garde de mise en fourrière. Une majorité de contrevenants ne se manifestent pas malgré le courrier explicite qu'ils reçoivent et aucune mise en demeure ne peut leur être adressée par la mairie. Cependant, c'est à la mairie qu'il appartient de régler les sommes dues au prestataire de services chargé de l'enlèvement des véhicules et avec lequel une convention relative à la mise en fourrière des véhicules a été signée.

A titre d'information, la mairie a payé depuis janvier 2007, la somme de 2 800 euros, se substituant ainsi aux propriétaires des véhicules verbalisés. Afin d'obtenir le remboursement des règlements effectués pas défaut et mettre en place la procédure adéquate, il appartient au trésorier payeur après que la mairie ait émis un titre de recettes à l'encontre de chaque propriétaire de se charger du recouvrement de la dette.

Les tarifs sont fixés ainsi qu'il suit en référence à l'arrêté interministériel fixant les tarifs maximas des frais de fourrière automobile :

Frais de mise en fourrière toutes taxes comprises :
• Opération d'enlèvement véhicule poids lourd charge supérieure à 3,5 Tonnes: 122 euros
• Voiture particulière : 91,50 euros.
• Autre véhicule : 45,70 euros

Frais de garde en fourrière pour 24 heures :
• Véhicule poids lourd : 9,20 euros
• Voiture particulière et commerciale : 4,60 euros
• Autre véhicule : 3 euros.

Frais d'expertise :
• Véhicule poids lourd : 91,50 euros
• Voiture particulière et commerciale : 61 euros
• Autre véhicule : 30,50 euros

Nuisances sonores

Toutes les nuisances sonores constituant une atteinte à la tranquillité et à la santé des personnes, il convient de rappeler les dispositions réglementaires prévues dans ce domaine.

• **Animaux domestiques :** les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité et la santé des voisins, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Il est interdit de laisser aboyer un chien dans un logement, sur un balcon, dans une cour, dans les locaux industriels et commerciaux sans que le responsable ne puisse à tout moment faire cesser les aboiements.

• **Activités professionnelles :** Les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public, les établissements industriels, artisanaux ou commerciaux doivent prendre toutes les mesures utiles pour éviter que les bruits émanant de ces établissements ou résultant de leur exploitation ne puissent troubler le repos ou la tranquillité du voisinage.

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou des appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée de dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

• **Débits de boissons restaurants et établissements similaires recevant du public :** Les propriétaires, directeurs ou gérants d'établissements ouverts au public, tels que cafés, bars, restaurants, discothèques, salles de spectacles et salles de sport .....doivent prendre toutes mesures utiles pour que des bruits et notamment la musique émanant de ces locaux ou résultant de leur exploitation ne puissent à aucun moment troubler le repos ou la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit. L'exploitant doit rappeler à sa clientèle la nécessité de respecter la tranquillité du voisinage lors de la sortie de l'établissement.
Ces prescriptions s'appliquent également aux responsables des clubs privés et organisateurs de soirées privées.

Consommation d'alcool sur le domaine public

La consommation excessive de boissons alcoolisées par des individus sur les voies, places, jardins et parcs publics de la ville est source de désordres sur le domaine public,

Le comportement agressif sur le domaine public des personnes en état d'ébriété portant atteinte à l'ordre et à la tranquillité publique, il est de notre ressort de protéger les personnes, et plus particulièrement les mineurs contre les risques d'alcoolisme.

Afin de renforcer les mesures prises pour prévenir les désordres et nuisances portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la tranquillité et à la salubrité publique, la consommation de boissons alcoolisées est interdite dans les voies, places, marchés, jardins et lieux publics de la ville de Poussan.

Cette interdiction ne s'applique pas aux lieux suivants :
• les terrasses de cafés, de débits de boissons et de restaurants;
• les aires de pique nique aménagées aux heures habituelles de repas;
• les lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool a été autorisée.

Circulation en garrigue

Les nuisances sonores et les risques d'incendie créés par la circulation des motos, cyclomoteurs et quads étant importants, la circulation de tous véhicules à moteur est interdite sur les pistes forestières du territoire communal.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules d'entretien, de police ou de services de secours et de lutte contre l'incendie.

Des panneaux de signalisation spécifiques sont apposés aux issues des voies concernées.

Débroussaillement

Dans le cadre de la lutte contre les incendies, il est obligatoire pour les propriétaires situés dans des zones exposées, de débroussailler sur une zone de 50 mètres autour d'une construction et 10 mètres de part et d'autre d'une voie d'accès. (Renseignements sur la réglementation en Mairie ou sur internet : www.debroussaillement.com)

Scolaire et péri-scolaire

La municipalité de Poussan affiche sa volonté politique en faveur de l'enfance et de la Jeunesse. Poussan compte aujourd'hui, trois écoles pour 601 élèves accueillis à la rentrée 2011 :

Les Baux élémentaire	***257 élèves***	***Directeur Monsieur Pierre Mariez***
Les Baux maternelle	***137 élèves***	***Directrice Madame Claude Denis***
Véronique Hébert primaire	***207 élèves***	***Directrice Madame Julie Ollagnon***

Mais POUSSAN compte aussi un service jeunesse compétent, dynamique et très structuré. L'effort financier de la commune est important mais maitrisé. Les tableaux des coûts de fonctionnement 2010/2011 vous renseignent sur les coûts exacts des budgets scolaires et péri-scolaires.

Coût de fonctionnement des 2 groupes scolaires en 2010
(Année scolaire 2010/2011)

Fonctionnement	Bilan scolaire 2010
Prestations, Séjour	33 202 €
Fournitures scolaires	29 326 €
Transports collectifs	13 322 €
Télécommunications	3 366 €
Reprographie	6 187 €
Gaz + Electricité	28 041 €
Charges de personnel	167 042 €
TOTAL	280 487 €

Fréquentation du Service Enfance Jeunesse
(Année scolaire 2010/2011)

Nombre de places déclarées	
Mercredis	40
Petites vacances	40
Mini séjours petites vacances	15
Vacances d'été	88
Mini séjours vacances d'été	30
Matin	134
Midi	300
Soir	68
Nombre d'heures facturées	106 791

Coût par enfant en fonctionnement : 463 €/an
(Année scolaire 2010/2011 pour 606 élèves)
Il faut y ajouter le coût des amortissements, emprunts, travaux d'entretien, soit environ 400 € par enfant et par an

Coût des séjours scolaires
(Année scolaire 2010/2011)

Groupe scolaire	Niveau	Séjour	Période	Coût total	Nombre d'enfants	Coût par enfant
Ecole des Baux	CM2	classe verte Enveigt	11 au 15 avril	13 122,50	47	279,20
Ecole des Baux	CE2	sport nature	7 au 11 février	25 947,80	102	254,39
Ecole V. Hébert	CM2	classe neige	31 janv au 5 fev	9 831,95	27	364,15
				48 902,25	**176**	**277,85**

Financement du Service Enfance Jeunesse
(Année scolaire 2010/2011)

	ALSH	ALAE Elémentaire	ALAE maternelle	TOTAUX
Dépenses	104 210	91 737	83 087	**279 034**
Participation usagers	43 102	22 224	11 321	**76 647**
% participation usagers	41,36%	24,23%	13,63%	**27,47%**
Prestations organismes sociaux	16 138	13 965	4 360	**34 463**
% Prestations organismes sociaux	15,49%	15,22%	5,25%	**12,35%**
Subvention municipale	44 968	55 548	67 406	**167 921**
% Subvention municipale	43,15%	60,55%	81,13%	**60,18%**

Voyage des jeunes

Tous les jeunes de la commune qui accèdent à la majorité se voient offrir un voyage par la municipalité. En 2001 la nouvelle équipe municipale décidait d'élargir le voyage des jeunes (jusque là réservé aux seuls bacheliers) à tous les jeunes de 18 ans résidants à Poussan.

Ces voyages encadrés par des élus, sont l'occasion de célébrer un passage vers la vie d'adulte, de se retrouver avant un départ vers la vie active, la fac, les formations professionnelles. C'est aussi un moyen de conserver un esprit «village» et de prolonger les relations amicales nouées pendant la scolarité. Les retours que nous recevons étant largement positifs, nous préparons déjà notre 12e voyage, destination ? Inconnue pour l'instant.

Depuis 2001 le voyage des jeunes c'est :
4 destinations : Futuroscope, Baléares, Maroc, Port Aventura
464 jeunes participants
pour un coût total de **120 000 €**

Échange Poussan-Larciano

Depuis plus de vingt ans, le Collège de Larciano en Toscane et le collège de Poussan ont établi des liens d'amitiés au travers d'échanges entre leurs élèves. Il a paru judicieux de prolonger ces échanges par des rencontres au niveau des deux municipalités.

Dans un premier temps, quatre élus de Poussan se sont rendus du 1er au 4 juillet à Larciano. Ils ont été reçus en mairie par le Maire et des élus de la ville. L'accueil très chaleureux qu'ils ont reçu au travers de manifestations diverses, laisse augurer qu'au-delà de cette première démarche des actions futures viendront renforcer les liens qui ont commencé à se nouer.

Tribune d'expression des Élus de la liste Poussan Autrement

Point sur des dossiers engageant l'avenir de Poussan

Hinterland. Le projet, porteur d'emplois, méritait une réflexion, d'où notre accord de principe à l'automne 2009, en attendant les précisions qui ne devaient pas tarder, le Maire ayant promis une commission de suivi, qui, 2 ans plus tard, et malgré nos relances, n'a toujours pas vu le jour,

Fusion CABT-CCNBT-CAHM. Au conseil municipal du 6 juillet, forte majorité municipale contre cette fusion, malgré la déclaration préalable de Mr le Maire en sa faveur. Au conseil communautaire du 22 juillet, très courte majorité (1 voix) pour la fusion. Midi-Libre se demande alors, à juste titre, quel a été le vote du maire de Poussan. Contre sa propre majorité municipale ? Nous lui posons la question par écrit et sommes toujours en attente de sa réponse deux mois plus tard.

Malesca ; unanimité en commission pour retenir l'aménageur Unicil/Domicil, le plus social. 10 jours après, virage à 180°, sur la base d'une présentation tendancieuse, choix du promoteur Sarro ! Quelles sont les motivations du maire ? Financières, à n'en pas douter, et pour cause, vu l'impasse dans laquelle se trouve la commune. Et devant les résultats désastreux de sa propre gestion, le 1° magistrat ne connaît qu'une réaction ; les insultes et les menaces pour ceux qui osent émettre un avis différent. Il est vrai que seule la vérité fâche...

Projet d'un nouveau quartier, dans le secteur de Ste-Catherine. Présenté comme encore à l'étude en mai, puis... acté dans son principe au conseil de juillet, sans que rien n'ait été présenté, discuté, débattu. Qu'en est-il de la réunion de la commission chargée de se pencher sur ce projet déterminant pour le développement de Poussan ? A terme cela représentera 4 000 habitants supplémentaires pour le village et une agglomération Poussan/Gigean de 20 000 habitants à l'horizon 2030.

A **Poussan Autrement**, venez débattre de tous ces sujets. L'association se réunit régulièrement et son site « www.poussan-autrement.com » vous permet d'exprimer librement vos idées.

Les élus de l'opposition municipale.

UN AUTOMNE À POUSSAN

CALENDRIER DES ANIMATIONS
OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE

OCTOBRE 2011

WEEK-END SPORT EN FAMILLE
Rando pédestre et Cano-raft - 1er et 2 octobre
Renseignements :
OMS - luc varalda 04 67 18 13 38

CONCERT TREMPLIN ROCK
Association Plateforme
Concert Gratuit(Groupes locaux) snack/buvette
Foyer des campagnes à partir de 19h30
renseignements : 06 70 40 20 43

THÉÂTRE
Marius de Marcel PAGNOL
samedi 08 octobre - 20h30
foyer des campagnes Entrée au chapeau

ATELIERS ENFANTS
dans le cadre de la semaine du goût
MJC - Mercredi 12 octobre (14h30-16h30)
Renseignements : 04 67 78 21 26

CONCERT
groupes locaux
MJC - Vendredi 14 octobre 20h30
Renseignements : 04 67 78 21 26

FÊTE DES VENDANGES
C'est l'époque des vendanges et pour fêter la fin du dur labeur, Poussan et le Carré d'As vous invitent à partir à la découverte de l'histoire des vendanges à travers des expositions, des dégustations, des animations pour les enfants, des stages d'œnologie, des chants...
Cave coopérative - dimanche 16 octobre
9h30 - 17h30

BAL COUNTRY
foyer des campagnes - dimanche 16 octobre
renseignements : 06 03 03 42 17

EXPOSITION
les saveurs héraultaises prêtée par les archives départementales
MJC - du 19 septembre au 10 octobre
Renseignements : 04 67 78 21 26

BILLARD
Premier tour du jeu à la bande, qualification régionale (en 3 tours)
salle Jean Théron Samedi 22 octobre

THÉÂTRE
Compartiment fumeuse Cie les 4 coins
salle de spectacle Paul ViLALTE
samedi 22 octobre - 21h Entrée 5/7€
Renseignements : 04 67 18 16 24

CINEMA
Salle de spectacle Paul VILALTE
Jeudi 27 octobre - 14H30
Renseignements : 04 67 18 35 91

HALLOWEEN
Déambulation dans le village, animation musicale aux halles.
Départ place de la Mairie - Lundi 31 octobre

NOVEMBRE 2011

SOIRÉE POÉSIE ET MUSIQUE
Cie les ailes du chant, avec le concours du violoncelliste Sétois Jérome PRAGER
Salle de spectacle Paul VILALTE
Vendredi 4 novembre 20h30
Tarif unique : 4 €. Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
Renseignements : 06 83 45 02 50

BRADERIE D'HIVER ESPOIR POUR UN ENFANT
Foyer des campagnes
Vendredi 11 et samedi 12 novembre - 9h/18h
Renseignements :
04 67 78 20 48 / 04 67 78 21 36

EXPOSITION
Les oiseaux de France et d'Europe prêtée par la DDLL (bibliothèque départementale)
MJC - du 7 au 28 novembre
Renseignements : 04 67 78 21 26

THÉÂTRE
Début de fin de soirée Cie la storia
salle de spectacle Paul ViLALTE
Samedi 12 novembre - 21h Entrée 5/7€
Renseignements : 04 67 18 16 24

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MJC
MJC Vendredi 18 novembre - 18h

VIDE GRENIER DES JOUETS
foyer des campagnes - Dimanche 20 novembre
9h-18h
Renseignements : 04 67 78 21 26

CINEMA
Salle de spectacle Paul VILALTE
Jeudi 24 novembre - 14H30
Renseignements : 04 67 18 35 91

BILLARD
Premier tour du jeu à la bande, qualification régionale (en 2 tours)
salle Jean Théron Samedi 26 novembre

THÉÂTRE FEST'UD 34
1er Festival de théâtre amateur des MJC de l'Hérault
salle de spectacle Paul ViLALTE
vendredi 25, samedi 26, dimanche 27
Entrée 5/7€ pass 3 spectacles 18€
pass 6 spectacles 30€
Renseignements reservations : 06 88 57 77 85

FOIRE DE LA SAINTE-CATHERINE
VOrganisée par la Mairie, la traditionnelle Foire Sainte Catherine vous propose de découvrir des stands de bouche, d'artisanat, des jeux pour les enfants et de venir vous restaurer et vous rafraîchir au stand du Carré d'As.
Place de la Mairie - dimanche 27 novembre

DÉCEMBRE 2011

TÉLÉTHON
Animations dans tout le village
Vendredi 2, samedi 3, dimanche 4 décembre
Renseignements : 04 67 74 47 56
04 67 78 43 27 / 04 67 78 20 48

ANIMATIONS DE NOEL
Ateliers cuisine et décoration florale
MJC - du 5 au 16 décembre
Renseignements : 04 67 78 21 26

REPAS DE NOËL CLUB DE L'AVENIR
Foyer des campagnes Samedi 10 décembre

THÉÂTRE
Hôtel des deux mondes Cie le triangle
salle de spectacle Paul ViLALTE
Samedi 10 décembre - 21h Entrée 5/7€
Renseignements : 04 67 18 16 24

ARBRE DE NOËL DU FOOTBALL
Foyer des campagnes Mercredi 14 décembre

SOIRÉE QUIZ
salle de spectacle Paul ViLALTE
Mercredi 14 décembre - 17h30
Renseignements : 04 67 78 21 26

BILLARD
Second du jeu à la bande
salle Jean Théron Samedi 17 décembre

PETANQUE
Concours de Noël
Jardin public samedi 17 décembre

LOTO
de l'école de football
foyer de campagnes dimanche 18 décembre

CINEMA
Salle de spectacle Paul VILALTE
Jeudi 22 décembre - 14H30
Renseignements : 04 67 18 35 91

Rencontre Littéraire à Poussan
autour d'un livre de Jean Reboul

La librairie Sauramps et la Mairie de Poussan, vous invitent, le 30 Septembre à 19 heures, dans le Chai de la famille Reboul, 8, rue de la Salle, à Poussan, à une rencontre autour du nouveau livre de Jean Reboul : **« Nés du vent »**.

Jean Reboul nous offre dans ses livres et ses films, depuis de nombreuses années, ses interrogations sur la médecine scientifique, le sujet et la vie. En 2010, **« Kaoru »** marque une étape nouvelle dans la recherche. L'auteur en appelle à la dimension artistique pour accéder à ce que les mots du médecin et du psychanalyste ne peuvent exprimer.
Nés du vent, chez le même éditeur, est porté aujourd'hui par un même élan. La forme poétique s'est imposée à Jean Reboul comme une nécessité. « Le poème, dit-il, comme la vie, est au commencement.»

Jean-Luc Paliès et Louise Doutreligne, Directeurs à Paris de la Compagnie théâtrale Influenscènes, mettront leur art au service de la parole « pour la faire entendre à la source problématique des écritures ». Avec la participation musicale d'Elizabeth Amalric et de Jullien Gominet.